

LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE SANS CHLORE BIO-UV



Implanté dans le Gard et dans le sud de l'Ardèche, Jean-Luc Kotnik équipe la majorité des piscines qu'il vend avec un système de désinfection par ultraviolets BIO-UV. Au cours d'une interview, il est revenu pour nous sur les raisons de ce choix.

Propos recueillis par Michel Dupenloup

LAP. QUELQUES MOTS SUR VOTRE ENTREPRISE...

Jean-Luc Kotnik. Avec mon épouse Évelyne, nous avons créé notre entreprise, 3KVS, il y a maintenant 18 ans. Nous disposons aujourd'hui de 2 implantations, l'une dans le Gard, à Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, et l'autre en Ardèche à Vallon-Pont-d'Arc. Nous installons environ 40 piscines monocoques par an sur ces départements très touristiques. Nos piscines équipent souvent des résidences secondaires et une partie importante de notre clientèle est composée d'étrangers, notamment de Belges et de Hollandais, qui apprécient depuis très longtemps cette région.

DEPUIS QUAND INSTALLEZ-VOUS DES APPAREILS BIO-UV ?

Pratiquement depuis le début de notre activité. En effet, très tôt, nous avons été confrontés aux demandes de nos clients d'Europe du Nord, traditionnellement en avance sur tout ce qui concerne l'écologie, nous réclamant pour leurs piscines un traitement sans chlore et plus précisément un traitement par ultraviolets. Il est vrai que depuis longtemps, les Hollandais et les Belges sont familiers de ce type de traitement. Nous avons alors pris contact avec BIO-UV et Laurent Marquès, directeur commercial, est venu nous



expliquer ce système de traitement à la fois simple et très efficace. Durant le cycle de filtration, les réacteurs BIO-UV détruisent bactéries, virus et algues et ce sans effets secondaires ni résidus nocifs. Un système automatique 2-en-1 CombiPool2 assure la désinfection en continu entre 2 cycles de filtration. Il permet d'ajuster l'injection de produit rémanent (BIO-UV oxygène rémanent) en fonction du volume du bassin et de la température de l'eau tout en régulant le pH. Simple et rapide à installer, lors de la construction ou lors d'une rénovation, l'ensemble permet de bénéficier en permanence d'une eau désinfectée et désinfectante, de prévenir le développement d'algues, et d'éviter les surdosages. Convaincus, nous avons immédiatement adopté cette technologie afin de la proposer à nos clients.

APRÈS TOUTES CES ANNÉES, QUEL JUGEMENT PORTEZ-VOUS SUR L'ENTREPRISE BIO-UV ET SUR SES PRODUITS ?

J'apprécie tout d'abord l'organisation BIO-UV. En effet, à chaque fois que je contacte l'entreprise, j'ai affaire à des interlocuteurs compétents, réactifs, ayant le sens du service et qui ont un vrai respect pour le client professionnel que je suis. J'apprécie également la qualité et fiabilité du matériel que j'installe. À titre d'exemple, j'ai dans mon parc de piscines des installations BIO-UV qui fonctionnent depuis plus de 10 ans sans problème ! Les lampes, quant à elles, ont une durée de vie de l'ordre de 13 000 heures, ce qui permet d'assurer 4 années d'utilisation pour un bassin saisonnier. Je suis également sensible au fait qu'en proposant le traitement automatique BIO-UV, je me démarque positivement de notre environnement concurrentiel. Enfin, le côté exclusif des produits BIO-UV me permet de garder le contact avec mes clients, qui ne manquent pas de passer au magasin en cours

de saison pour se réapprovisionner en produits BIO-UV oxygène rémanent et qui en profitent pour effectuer d'autres achats.

QUELS SONT LES RETOURS FAITS PAR VOS CLIENTS DONT LES BASSINS SONT ÉQUIPÉS AVEC BIO-UV ?

Ils sont pour BIO-UV et pour nous-mêmes d'excellents ambassadeurs. En effet, à l'usage, ils sont conquis par le fait de pouvoir se baigner en permanence dans une eau de qualité à la fois cristalline, non irritante et sans odeurs. Beaucoup d'entre eux, et plus seulement les clients originaires d'Europe du Nord, apprécient le fait qu'avec leur système de traitement, ils n'utilisent pas de produits chlorés et ainsi ne rejettent pas, dans la nature, de polluants ni de sous-produits toxiques. C'est un point devenu important car au fil des saisons, je me suis rendu compte que plus en plus de personnes ont acquis une sensibilité écologique et que cet aspect devient un critère déterminant lors de leur prise de décision. Le traitement automatique BIO-UV, que je leur propose, me permet de les accompagner avec succès dans leur démarche écoresponsable.

BIO UV
Ultraviolet Solutions

BIO-UV

850, avenue Louis Médard 34403 Lunel
Tél. +33(0) 4 99 13 39 19
piscinesfrance@bio-uv.com
www.bio-uv.com

3KVS

51, route de Cauviac
30430 St-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
Tél. 04 66 24 72 38